

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET DÉFINITIONS

Bourses d'appui
à la relève agricole
et bioalimentaire

Édition 2025



CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ADMISSIBILITÉ

- ✓ L'entreprise est détenue à au moins 20% par les candidats (à l'exception des coopératives ou OBNL);
- ✓ Au moins 50% des candidats ont 45 ans ou moins au dépôt du dossier de candidature;
- ✓ L'entreprise est au stade de démarrage ou en reprise depuis moins de 5 ans *date d'inscription au registre des entreprises en référence;
- ✓ Le projet entrepreneurial est l'activité principale du ou des candidats dans les deux prochaines années;
- ✓ Les activités de l'entreprise se situent principalement sur le territoire de Brome-Missisquoi;
- ✓ L'activité principale de l'entreprise est la production agricole (grandes cultures, élevage, laitier, œufs, fruits, maraîcher, etc.), la restauration, la transformation ou la distribution alimentaire;
- ✓ La candidature gagnante s'engage à utiliser les prix dans le cadre des activités de l'entreprise;
- ✓ L'entreprise et la personne présentant n'ont jamais gagné de bourse BARAB;
- ✓ Pour les entreprises de production agricole seulement : respect des normes environnementales établies en vertu de la loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2) et le Règlement sur les exploitations agricoles, particulièrement les exigences touchant le bilan de phosphore et les droits d'exploitations.

DÉFINITIONS – CATÉGORIES D'ENTREPRISE

DÉMARRAGE D'UNE ENTREPRISE AGRICOLE

La nouvelle entreprise de production agricole se démarque par sa pertinence dans l'écosystème régional, l'expérience et les motivations de ses entrepreneurs, son plan organisationnel (RH, opérations, politiques internes, etc.), la qualité de son plan d'affaires ainsi que sa viabilité économique, sociale et environnementale.

DÉMARRAGE D'UNE ENTREPRISE BIOALIMENTAIRE

La nouvelle entreprise du secteur bioalimentaire (restauration, transformation et distribution) se démarque par sa pertinence dans l'écosystème régional, l'expérience et les motivations de ses entrepreneurs, (RH, opérations, politiques internes), la qualité de son plan d'affaires ainsi que sa viabilité économique, sociale et environnementale.

REPRISE D'UNE ENTREPRISE AGRICOLE OU BIOALIMENTAIRE

L'entreprise de production agricole ou du secteur bioalimentaire issue d'un repreneuriat se démarque par sa pertinence, l'expérience et la motivation de ses entrepreneurs, la qualité de son plan de relève, sa santé et/ou son plan organisationnelle (RH, opérations, politiques internes) ainsi que sa viabilité économique, sociale et environnementale.

DÉFINITIONS – VALEURS TERRITORIALES

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entreprise se démarque par ses efforts dans un ou plusieurs des éléments suivants :

- adaptation aux changements climatiques (innovation);
- adoption des pratiques responsables ou agroécologiques;
- saine gestion de l'eau;
- mutualisation des ressources et infrastructure d'entreposage, de transport et de transformation;
- gestion des matières résiduelles;
- réduction du gaspillage alimentaire;
- impact positif sur la gestion des « ressources » naturelles (forêt, eau, sols).

INNOVATION

L'entreprise de production agricole ou bioalimentaire se démarque par le caractère innovant d'une initiative ainsi qu'à ses impacts au niveau économique, énergétique, sociale ou environnementale.

Exemples:

- Méthodes de production, de transformation, d'emballage ou de conservation;
- Modèle d'affaires;
- Sécurité alimentaire et accessibilité;
- Agriculture innovante.

DÉFINITIONS – VALEURS TERRITORIALES

SYSTÈME ALIMENTAIRE TERRITORIAL

L'entreprise bioalimentaire se démarque par ses efforts dans un ou plusieurs des éléments suivants :

- Commercialisation de proximité (territoire de Brome-Missisquoi);
- Approvisionnement et offre locale;
- Donner de la valeur ajoutée en transformant localement les aliments de Brome-Missisquoi;
- Autocueillette;
- Participation aux marchés publics;
- Participation à la réalisation des plans de communautés nourricières;
- Désaisonnalisation de l'offre alimentaire;
- Connectivité avec d'autres acteurs et entreprises locales (soutien mutuel en cas de perturbations);
- Innovation dans l'accès aux terres agricoles.

MENTION COUP DE COEUR MARAÎCHER

CRITÈRES DE SÉLECTION

L'entreprise dont l'activité principale est la production de légumes sur petite surface (0.5 à 3 ha) se démarque par ses efforts dans un ou plusieurs des éléments suivants :

- Tendre vers des pratiques d'utilisation de machinerie éco-responsable;
- Production maraîchère bio-intensive;
- Pratiques agroécologiques incluant la saine gestion de l'eau, l'agrobiodiversité.



MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION